



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Usinor-Sacilor

Question écrite n° 1374

Texte de la question

M. Alphonse Bourgasser expose à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur son inquiétude face à l'accélération de l'application des derniers plans de restructuration au sein des sociétés siderurgiques et minières du groupe Usinor-Sacilor. Il conviendrait de suspendre l'application des plans jusqu'à ce que soit connu l'audit industriel de la Lorraine dont les résultats seront publiés le 11 juin prochain, compte tenu des modifications majeures que pourraient connaître les orientations stratégiques et industrielles du groupe Usinor-Sacilor.

Texte de la réponse

Dans une conjoncture économique devenue difficile, le groupe Usinor-Sacilor a perdu plus de 5 milliards de francs au cours des deux années 1991 et 1992. Ces pertes proviennent essentiellement de la branche des produits longs, notamment de la société Unimetal. La restructuration de cette branche était donc indispensable. C'est la raison du plan qui a été annoncé fin 1991 et dont la mise en œuvre a été engagée et se déroule conformément à ce qui avait été prévu. Le plan de restructuration comportait en Lorraine des investissements importants qui sont aujourd'hui soit terminés (agglomération de Rombas), soit en cours de réalisation (modification de la coulée continue de Seremange, train de laminage de Hayange, four électrique double cuve de Grandrange). Il convient de souligner que l'objet de ces restructurations (concentration de l'activité sur les laminoirs les plus performants, passage quasi intégral à la filière électrique...) est de réduire les coûts pour atteindre l'équilibre financier nécessaire à la pérennité de l'activité. La dégradation plus profonde de la conjoncture et l'arrêt des exportations d'acier vers les États-Unis - bien que celles-ci puissent reprendre pour partie dès septembre - ont entraîné depuis le début de l'année 1993 des difficultés supplémentaires, qui conduisent le groupe Usinor-Sacilor à un effort de rigueur accru de sa gestion.

Données clés

Auteur : [M. Bourgasser Alphonse](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1374

Rubrique : Siderurgie

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1993, page 1427

Réponse publiée le : 4 octobre 1993, page 3340